

2 - Les conditions afférentes aux échanges, concessions, cessions sous condition résolutoire, locations acquisitions, désaffectations, affectations et cessions gratuites de terrains, seront fixées par arrêtés, titres et actes particuliers déterminés conformément aux textes domaniaux en vigueur.

Délibéré, le 25 janvier 1973

Le Secrétaire,
L. Cherrier.

Le Président,
D. Ukeiwé.

DECISION n° 367 du 12 février 1973 autorisant le versement d'une subvention au Comité Territorial des Sports.

1 - Il sera mandaté une subvention de un million (1.000.000 CFP) au profit du Comité Territorial des Sports (CCP 41-16 Nouméa).

2 - La dépense à provenir des dispositions du ler ci-dessus est imputable au budget Territorial - exercice 1973 - chapitre 13-12 - Article 7.

ARRETE n° 368 du 12 février 1973 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques et fermentées lors des élections législatives du 4 mars et 11 mars 1973.

1 - Sur tout le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, toute vente de boissons alcooliques ou fermentées à emporter ou à consommer sur place est interdite durant la journée du 4 mars 1973 de 0 heure à 24 heures et éventuellement celle du 11 mars en cas de second tour.

2 - La présente interdiction ne concerne pas les établissements servant des boissons alcooliques ou fermentées à l'occasion des repas.

ARRETE n° 370 SAGE/AGL du 13 février 1973 portant relevé officiel des candidats à l'élection législative du 4 mars 1973.

Le Haut-Commissaire de la République dans l'Océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances.

Vu le décret du 12 décembre 1874 et les autres actes sur le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

Vu le décret du 22 mars 1907 investissant le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances des attributions de Haut-Commissaire de France dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides ;

Vu ensemble l'ordonnance n° 945 du 13 octobre 1958, l'ordonnance n° 277 du 4 février 1959, modifiée par la loi n° 819 du 29 juillet 1961, et le décret n° 394 du 11 mars 1959 modifié par le décret n° 435 du 26 août 1960, notamment en son article 9 ;

Vu le décret 73-93 du 30 janvier 1973 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés représentant à l'Assemblée Nationale la Nouvelle-Calédonie et Dépendances et les ressortissants français des Nouvelles-Hébrides, Saint-Pierre et Miquelon et les

Comores, promulgué par arrêté n° 262/SAGE/AGL du 1er février 1973 ;

Vu les déclarations de candidatures régulièrement déposées et enregistrées entre le 5 et le 2 février 1973 et ayant donné lieu à délivrance d'un définitif.

A R R E T E

Article 1er - La liste des candidatures définitivement enregistrées pour l'élection législative du 4 mars 1973 est arrêté comme suit :

I - LEQUES Jean

- Né le 31 août 1931 à Nouméa (Première Vallée du Tir), Notaire, domicilié à Nouméa, 8 Route Territoriale N° 1, 1ère Vallée du Tir.

Titre : FRONT CONTRE L'AUTONOMIE

Couleur : Bleue

Signe : une case mélanésienne inscrite dans l'hexagone remplaçant : WACAPO Marcel, Né le 14 janvier 1940 à Xode (Lifou), Directeur de la Banque de l'Indochine, Agence de Lifou, demeurant à Lifou.

Mandataire : DUPUIS Maurice, Léon, Eugène, comptable, demeurant à Nouméa, 25, rue de Sébastopol.

II - PIDJOT Roch

- Né le 8 novembre 1907 à la Conception, Commune du Mont-Dore (Nouvelle-Calédonie), Agriculteur, demeurant à la Conception, Commune du Mont-Dore.

Titre : UNION CALEDONIENNE.

Couleur : verte

Signe : Croix verte

remplaçant : LENORMAND Maurice, né le 15 janvier 1913 à Macon (Saône et Loire), Pharmacien, demeurant à Magenta - Nouméa.

Mandataire : GRISCELLI Paul, Professeur, demeurant à Nouméa, 7 rue du Capitaine Ferraud, Faubourg Blanchot.

III - UREGEI Céléne, Tuèdre (dit Yann)

- Né le 19 juillet 1932 à Tiga (Lifou), Conseiller Territorial, domicilié Rue Galliéni - La Flottille - Nouméa.

Titre : UNION MULTIRACIALE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Couleur : bull

signe : Le souffleur de conque avec une case

remplaçant : FRANCOIS Guy, né le 2 février 1924 à Cayenne (Guyanne Française), Arboriste, domicilié rue Bon - Trianon - Nouméa.

Mandataire : LAURENT Jean-Marie, Directeur de société, domicilié 50, rue Anatole France - Nouméa.

IV - MARTINET Henri, Georges

- Né le 8 Octobre 1906 à Ste Menehould (Marne), Pharmacien, domicilié rue Gabriel Laroque - Nouméa.

Titre : GROUPEMENT DES INDEPENDANTS.

Couleur : saumon

Signe : La France et un tabou

remplaçant : Cheval Jean, Michel, Directeur de société, domicilié Baie des Citrons - Nouméa - né le 22 mars 1927 à Nouméa.

- Mandataire : Néant - Le candidat déclare être son propre mandataire.